



Décision n° 381 / 2022

AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 10 : signer des conventions relatives à des partenariats avec les territoires limitrophes).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer, dans le cadre du « Sentiers des Arts 2022 » en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté des Communes de l'Estuaire, 4 contrats de services culturels pour un montant TTC de 3 000 € chacun :

- 2 projets pour le pôle Nature de Vitrezay à Saint-Sorlin-de-Conac:
 1. BYME pour le projet artistique "[Are] Milla"
 2. Michaël CHAUVEL pour le projet artistique "Hommage à Mondrian"
- 2 projets pour le site de Port Maubert à Saint-Fort-sur-Gironde
 1. SABÉPAT, pour le projet artistique "Regarde-moi"
 2. Fabrice PRESSIGOUT pour le projet artistique "Prendre racine"

Fait à Jonzac,

Le 08 JUIN 2022

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex